

1250 : Charte du roi Louis IX aux Maronites.

Charte de saint Louis, roi de France, donnée aux Maronites, à Saint-Jean-d'Acre, le 24 mai 1250.

"Louis, roi de France, à l'Emir des Maronites, au mont Liban et aux patriarches et évêques de ladite nation.

Notre cœur fut comblé de joie, lorsque nous avons vu notre fils Simân venir à nous, accompagné de 25 000 hommes, nous portant le témoignage de vos sentiments d'amitié, et nous offrant ces magnifiques cadeaux. En vérité notre amitié sincère que nous avons commencé à ressentir envers la maison Maronite, lors de notre relâche à Chypre, où ils sont établis, s'est redoublée aujourd'hui davantage, et nous sommes persuadés que cette nation, que nous trouvons établie sous le nom de saint Maron, est une partie de la nation française; car son amitié pour les Français ressemble à l'amitié que les Français se portent entre eux. En conséquence, il est juste que vous et tous les Maronites jouissiez de la protection dont les Français jouissent près de nous, et que vous soyez admis dans les emplois comme ils le sont eux-mêmes.



C'est pourquoi nous vous exhortons, ô émir très noble, de faire tous vos efforts pour rendre le peuple libanais heureux, et de prendre soin d'établir des nobles parmi les hommes que vous trouverez les plus dignes, comme c'est l'habitude en France. Pour vous, seigneurs patriarche et évêques, clergé et peuple maronite, ainsi que votre grand émir, nous avons vu avec une grande joie votre constant attachement à la religion catholique, et votre vénération pour le chef catholique, successeur de saint Pierre à Rome : nous vous exhortons à conserver cette vénération, et à rester inébranlables dans cette foi.

Pour nous et nos successeurs sur le trône de France, nous promettons de vous donner, à vous et à tout votre peuple, notre protection spéciale, comme nous la donnons aux Français eux-mêmes, et nous nous emploierons en toute circonstance à tout ce qui contribuera à votre prospérité."